

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	11	/	4

Date de la convocation
20 novembre 2023

N° 27112023010**RPOS : APPROBATION ANNEE
2022**

Séance du 27 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois
et le vingt-sept novembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., ARNAUD A., FOURY D., CHABIDON D., MICHEL A., ROCHER P., Mmes VIDAL F., VEROT V., BRUNETON M., ROY S., MARTEL D.Absents : Mrs MIGNE J., GARRABOS F., Mme BONCOMPAIN C.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité de l'eau établi par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ approuve le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité de l'eau

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 27 novembre 2023
Pour extrait certifié conformeLE MAIRE,
Michel JOUBERT**Vote :**

Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 29 novembre 2023

et publication ou notification

du 29 novembre 2023

AR Prefecture043-214300626-20231127-27112023010-DE
Reçu le 29/11/2023